

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.51134 (2018/X)
État membre	Suède
Numéro de référence de l'État membre	N2018/02912/KSR
Nom de la région (NUTS)	VAESTERBOTTENS LAEN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Storuman's kommun Bilivägen 242, 92381 Storuman www.storuman.se
Titre de la mesure d'aide	Driftstöd till Hemavan Tämnaby Airport för år 2018
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	KS_2018:435 Delegations beslut Kommunstyrelsens ordförande
Type de mesure	Aide ad hoc
Modification d'une mesure d'aide existante	
Date d'octroi	A partir de 07.05.2018
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Transports aériens
Type de bénéficiaire	-
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	SEK 8.712 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides en faveur des aéroports régionaux (article 56 bis)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

http://www.storuman.se/contentassets/738f6f9cbb2e449cba2b9735d729433b/ks_2018_435-kommunstyrelsens-ordforandes-delegationsbeslut-bradskande-arende---villkor-for-statsstod-till-hemavans-flygplats-enligt-gruppundantagsforordningen-gber-for-ar-2018.pdf